

2023

**15^{ème} rapport de gestion
Nant de Drance SA**





« L'aménagement de pompage-turbinage de Nant de Drance présente des avantages significatifs. Il offre une capacité de stockage efficace de l'énergie avec un rendement supérieur à 80%, permettant une gestion flexible de la demande électrique. Ce système favorise l'intégration des énergies renouvelables en compensant les fluctuations de production, assurant la stabilité du réseau électrique. Il améliore ainsi la sécurité du réseau. Son faible impact carbone contribue à la lutte contre le changement climatique. En somme, cet aménagement représente une solution énergétique à la fois polyvalente, durable et efficace ».

Amédée Murisier

Président du Conseil d'administration

Table des matières

Avant-propos	04
Chiffres clés	05
Rapport d'activité	06
Gouvernance d'entreprise	10
Durabilité	13
Rapport financier	32
Rapport de l'organe de révision	53

Avant-propos

Contexte économique et politique

La reprise mondiale faisant suite au COVID-19 et à l'invasion de l'Ukraine reste lente et inégale. La croissance de la zone Euro en 2023 n'est que de 0.5%. De plus, cette année a été marquée par une baisse de la consommation d'électricité due au déclin de la demande industrielle, aux mesures d'efficacité énergétique mises en place, ainsi qu'à un climat plus doux que la norme.

Les prix de l'électricité en Europe ont poursuivi leur déclin et sont maintenant revenus à des niveaux d'avant la guerre en Ukraine. Plusieurs facteurs contribuent à cette évolution : la faiblesse persistante des prix du gaz et du CO₂, la forte pénétration des énergies renouvelables, la faiblesse de la demande d'électricité et l'amélioration de la disponibilité des centrales nucléaires en France. En Suisse, le prix moyen de l'électricité Epex Spot Base est ainsi descendu à 107 EUR/MWh (2023), soit une baisse de 60% par rapport à 2022 (282 EUR/MWh). Swissgrid a mis aux enchères 400 GWh de réserves hydroélectriques dans certains barrages pour l'hiver 2023-24 (période du 1^{er} février au 13 mai 2024), à solliciter uniquement en cas de besoin. A fin 2023, les réservoirs de l'Allemagne, la France, l'Italie et la Suisse étaient davantage remplis que la moyenne des 15 dernières années.

Le risque d'une éventuelle pénurie d'énergie continue toutefois d'être pris au sérieux au niveau politique. Le 29 septembre 2023, le « Mantelerlass » (Loi portant sur un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables) a été adopté par le Parlement. L'ouverture totale du marché a été rejetée. En outre, les 15 projets de la « Table ronde sur l'énergie hydraulique » sont désormais mentionnés dans l'annexe du texte de loi, le projet « Chlus » ayant été ensuite ajouté au cours des discussions. Les travaux sur les Ordonnances d'application ont également débuté. La consultation a démarré en février 2024. Les opposants au « Mantelerlass » ont récolté suffisamment de signatures pour un référendum. La date de la votation a été fixée au 9 juin 2024. Si le « Oui » l'emporte, la Loi et les Ordonnances entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Le 21 décembre 2023, le Conseil national a examiné en première lecture le « Décret d'accélération » accompagnant le « Mantelerlass ». Ce dernier doit conférer l'assise nécessaire à la réalisation des objectifs liés aux projets d'extension de la production (+2 TWh d'énergie hydraulique hivernale). Il prévoit une rationalisation des procédures de planification, d'autorisation et de recours. Un projet visant à accélérer l'extension du réseau électrique devrait également être mis en route prochainement.

Avec l'objectif de neutralité climatique en 2050 et la décarbonation nécessaire du système énergétique, la production d'électricité suisse devra fortement augmenter avec une part importante de production renouvelable intermittente. Cela favorisera d'autant plus l'utilisation d'une centrale telle que Nant de Drance.

Remerciements

Le Conseil d'administration adresse ses vifs remerciements aux collaborateurs d'HYDRO Exploitation, des CFF et d'Alpiq, lesquels ont œuvré avec efficacité à la mise en service de l'aménagement ainsi qu'à la bonne marche de la société.



Amédée Murisier



Alain Sauthier

Chiffres clés



**Contribution annuelle
des partenaires**
en million de CHF

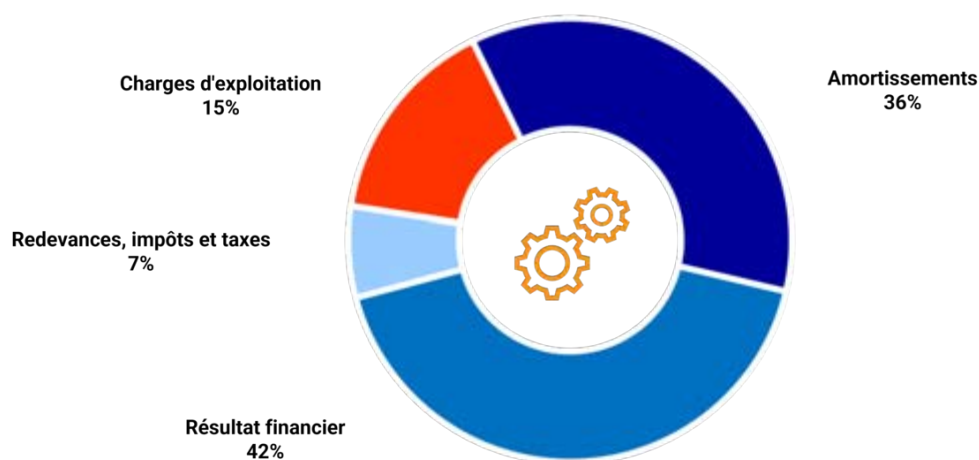
119

9 32
15 7 2
08 4 6

**Part des fonds propres
au bilan**
en %

22.37

Structure des coûts



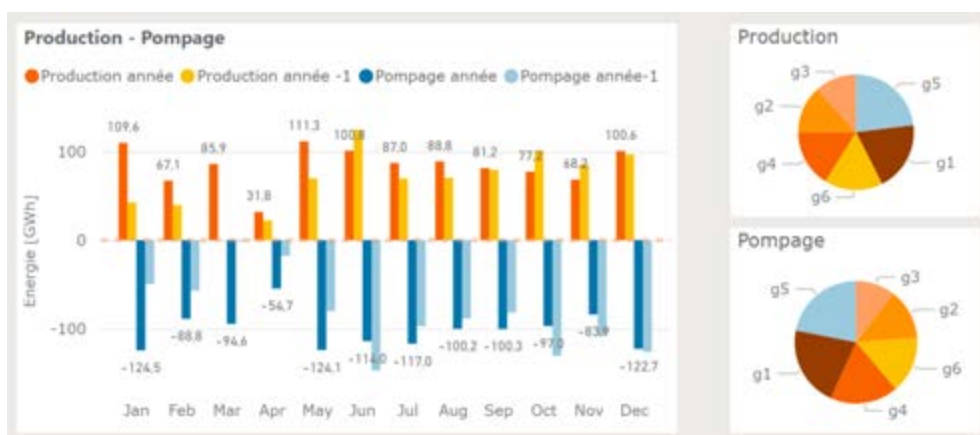
Rapport d'activité

Première année complète en exploitation commerciale

Après six mois d'exploitation commerciale en 2022, l'année 2023 est la première année complète dans ce mode. L'organisation est en place et les mandats nécessaires sont opérationnels, notamment pour la gestion de la société, l'exploitation locale et la gestion énergétique. Chaque partenaire gère la puissance et l'énergie à sa disposition proportionnellement à sa quote-part dans la société. A noter que les quantités d'énergie de pompage et de turbinage sont plus faibles qu'escomptées, mais que la centrale contribue de façon importante à la régulation du réseau électrique.

Tableaux de bord d'exploitation

En 2023, la production (1 010 GWh) et le pompage (1 222 GWh) sont en augmentation d'environ 25% par rapport à l'année précédente, durant laquelle la mise en service des machines était encore en cours au premier semestre. Ces valeurs correspondent à une cinquantaine de remplissage de la retenue supérieure du Vieux Emosson.



Production et pompage mensuels de la centrale (gauche) et contribution par groupes (droite)

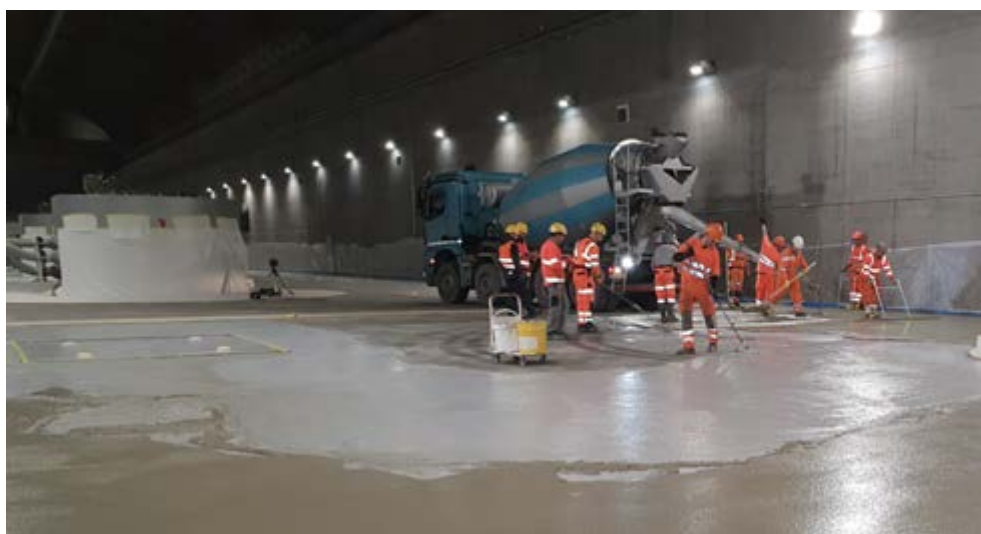
La disponibilité des machines pour l'année 2023 correspond aux attentes, étant donné les contrôles et travaux réalisés : 80.3% en mode turbine et 75.9% en mode pompe (valeurs cibles 76%). Le nombre de cycles de fonctionnement interrompus se monte à 103 pour 4 543 cycles demandés. Ainsi, le taux de réponse à la sollicitation approche les 98%, ce qui est pleinement satisfaisant pour une centrale récente et aussi complexe. L'objectif de 99% semble atteignable pour les années futures. Le total annuel d'heures de fonctionnement des six pompes-turbines s'élève à 18 896. Ainsi, le taux moyen de fonctionnement des machines est de 36%.

Ces chiffres sont le reflet d'une très bonne maîtrise technique et sont de bon augure pour les actionnaires de Nant de Drance SA.

Conduite, maintenance et investissements

La maintenance courante est désormais exécutée par l'équipe d'exploitation locale des CFF. A titre d'exemple, celle de chaque groupe de pompage-turbinage est réalisée toutes les six semaines durant une journée, alors que les cinq autres groupes font l'objet de contrôles hebdomadaires sans indisponibilité.

Les travaux de finition du sol de la salle des machines ont été réalisés en février et mars. Une résine a été appliquée après la pose d'une chape et de joints de dilatation.



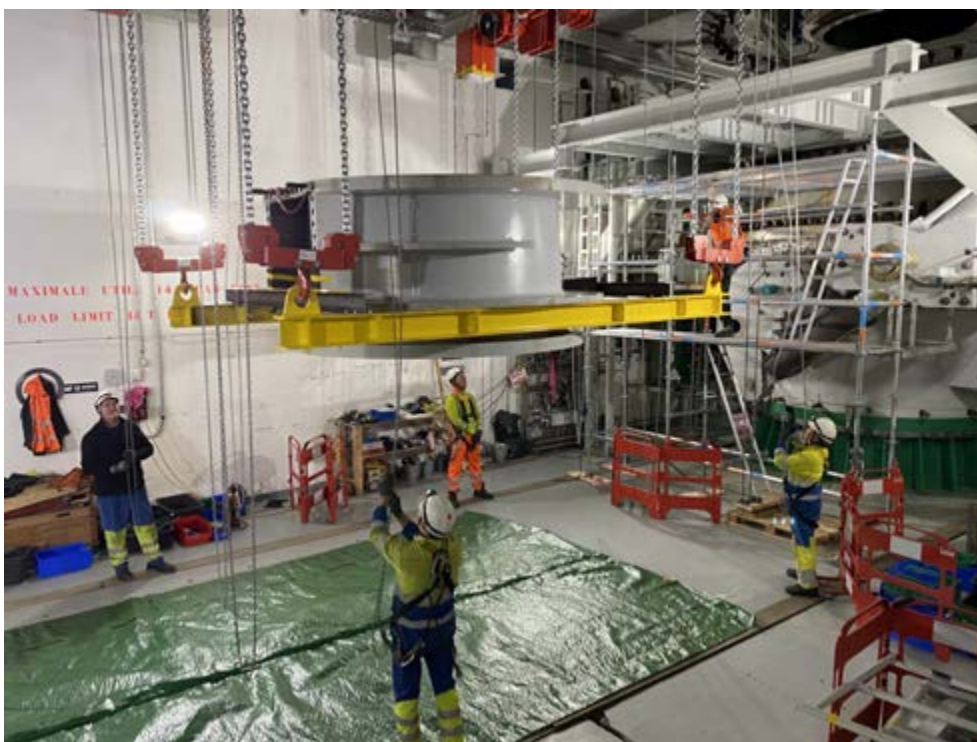
Pose du revêtement de la centrale

La mise en service par Swissgrid de la deuxième ligne 380 kV Châtelard-Bâtiâz a nécessité une indisponibilité complète de la centrale durant trois semaines au mois d'avril. Cette interruption de l'exploitation a été mise à profit pour procéder à des inspections des installations et exécuter des travaux planifiés.

Les contrôles de fin de garantie des vannes de tête (des retenues supérieure et inférieure) et des blindages ont été effectués pour les deux voies d'eau en présence du fournisseur. Le résultat des inspections est satisfaisant et les quelques défauts relevés seront corrigés.

Les contrôles de fin de garantie des machines ont également été réalisés pour les groupes n°2 et n°3. Les nombreux démontages, inspections et tests effectués ont permis de confirmer la fiabilité des composants, notamment des moteurs-alternateurs ou des roues des pompes-turbines qui ne présentent aucune trace de cavitation après plus de 4 000 heures de marche. Quelques défauts ont été constatés, lesquels ne remettent toutefois pas en question le bon fonctionnement des machines. A titre d'exemple, on peut citer des problèmes de grippage de boulonnerie, des protections anticorrosion localement dégradées ou une non-conformité de certains paliers du cercle de vannage. Ces défauts font l'objet de réparations et/ou d'appels en garantie et leur mise en conformité est réalisée par le fournisseur à sa charge.

Une solution a été trouvée par le constructeur pour résoudre les dysfonctionnements survenus sur deux vannes sphériques basse pression. Les garnitures de l'anneau mobile du joint de service de la vanne du groupe n°3 ont été changées afin de réduire le frottement. Des tests de validation seront encore réalisés en 2024 dans les conditions de manœuvre les plus critiques, c'est-à-dire lorsque le niveau de la retenue inférieure d'Emosson est bas.



Dépose d'un cône de vanne

Deux vannes de groupe de réserve (haute et basse pression) ont été commandées. En effet, les douze vannes sphériques de la centrale ne sont pas des éléments standards et sont fabriquées sur mesure. En cas de problème en exploitation ou constatés lors des révisions futures, les délais de fabrication, de livraison ou de réparation peuvent s'avérer très longs. Disposer de pièces de réserve permet de procéder à un échange standard de la vanne et donc de réduire significativement les durées et les coûts d'indisponibilité.

Les mesures de performance des pompes-turbines et des moteurs-alternateurs ont été réalisées, démontrant des rendements des machines supérieurs aux valeurs garanties. Ainsi, le rendement du cycle complet de pompage-turbinage s'établit à plus de 81% pour l'année sous revue.

Dans le cadre de l'extension des services fournis à Swissgrid pour assurer la stabilité du réseau électrique, les modes compensateur synchrone en pompe et compensateur statique (au moyen des convertisseurs de fréquence) ont été testés et qualifiés. Ainsi, la fourniture du service système « surobligatoire » de maintien de la tension peut être offert à Swissgrid conformément aux paramètres de rémunération convenus.

Afin d'améliorer la cybersécurité, des analyses ont été faites par des spécialistes IT et une nouvelle politique de sécurité globale a été définie. Des mesures visant à augmenter le niveau de sécurité ont été mises en œuvre en 2023 et d'autres mesures sont prévues en 2024. De plus, le renouvellement du SCADA (Supervisory Control And Data Acquisition) sera réalisé en 2025 en intégrant tous les aspects en lien avec la cybersécurité.

Aucun événement concernant la sûreté des installations n'est à signaler durant l'année 2023.

Perspectives 2024

L'objectif principal de Nant de Drance SA est de maintenir une disponibilité et une fiabilité maximales de la centrale pour ses actionnaires. En 2024, les contrôles de fin de garantie des six machines vont se poursuivre successivement pour les quatre groupes restants. Le taux de disponibilité visé sera ainsi de l'ordre de 70%, en tenant compte également des travaux de maintenance de Swissgrid qui limitent encore l'exploitation de la centrale au stade actuel du développement du réseau électrique à très haute tension.

Gouvernance d'entreprise

Actionnaires et organes

Actionnaires aux 31 décembre 2023

Actionnaires	Parts en %
Alpiq SA, Olten	39.00
Chemins de fer fédéraux suisses, Berne	36.00
IWB Industrielle Werke Basel, Bâle	15.00
FMV SA, Sion	10.00

La 14^{ème} Assemblée générale ordinaire s'est tenue le 13 juin 2023 à Finhaut. La société a approuvé les résolutions suivantes :

- approuver le rapport et les comptes de l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et prendre acte du rapport de l'organe de révision tels que présentés par le Conseil d'administration.
- reporter le résultat de l'exercice à nouveau compte, CHF 6 876 000.- pour l'exercice 2022, ramenant le total des pertes reportées à CHF 23 544 774.-.
- donner décharge au Conseil d'administration.
- attribuer le mandat de réviseur à KPMG SA à Lausanne pour l'exercice 2023.

Par ailleurs, à la suite de la démission de M. Michael Wider (Alpiq), M. Christoph Bellin (Alpiq) a été nommé au Conseil d'administration jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2024.

Conseil d'administration

Conseil d'administration au 31 décembre 2023

Amédée Murisier, Belp, Alpiq, Président du Conseil d'administration

Joëlle Hars, Köniz, Berne, CFF, Vice-présidente

Martin Eschle, Zurich, IWB

Harald Döbele, Murg/Baden (Allemagne), CFF

Stéphane Maret, Fully, FMV

Christoph Bellin, Wiler bei Utzensdorf, Alpiq

Délégué de la Confédération: Joël Fournier, Bramois, voix consultative

Délégué du Canton du Valais: Joël Fournier, Bramois, voix consultative

Délégué de la commune de Finhaut: Andrea Ridolfi, voix consultative

Secrétaire du Conseil d'administration: Florian Widmer, Attalens, Alpiq

Le Conseil d'administration s'est réuni à trois reprises en 2023, et a traité des sujets principaux suivants :

- **Situation de l'exploitation** : disponibilité de l'aménagement très satisfaisante au vu de la jeunesse des équipements ; analyses préliminaires positives sur l'interaction rotor-stator (vibrations), soulignant que l'amplitude des vibrations n'est pas de nature à provoquer un problème de fatigue sur le long terme ; instauration d'un comité de sécurité ; approbation d'un crédit de 7 MCHF pour l'achat de deux vannes sphériques de réserve ; contrôles-garantie des groupes et réparation des défauts.
- **Finances** : comptes et bilan de l'exercice 2022 ; principes comptables admis pour la mise en exploitation ; validation de la stratégie de financement jusqu'en 2030 ; renouvellement d'un emprunt de 200 MCHF ; budget 2024 et prévision décennale.
- **Fiscalité** : recours au Tribunal administratif fédéral portant sur la légalité de la taxe de pompage.
- **Autres** : communication sur le premier anniversaire de la mise en service opérationnelle de la centrale ; approvisionnement électrique de l'aménagement ; indisponibilités réseau longue durée liées à Swissgrid et action concertée des actionnaires pour limiter ces impacts ; analyse des risques et opportunités ; approbation du concept de gestion de crise.

Dans le cadre de ses activités, la société Nant de Drance SA est exposée à des risques stratégiques et opérationnels, et plus particulièrement à des risques réglementaires et administratifs, liés aux aléas naturels, à l'exploitation (politique et stratégie de maintenance) et aux projets. Cependant, étant une société de partenaires, elle n'est pas exposée aux risques liés à l'accès et aux prix du marché de l'électricité pour la vente de l'énergie produite et l'achat de l'énergie de pompage. Ce sont les actionnaires qui sont confrontés à ces risques. Le Conseil d'administration fixe les principes de la politique de gestion et d'identification des risques.

Lors de l'évaluation annuelle des risques d'exploitation, un recensement systématique donne lieu à l'établissement d'une cartographie des risques. Des mesures concrètes de mitigation des risques identifiés sont examinées et adoptées.

Organe de révision

KPMG SA, Lausanne

Direction

Alain Sauthier, Alpiq, Sion

Mandataires principaux

Avec le passage à l'exploitation commerciale par les partenaires au 1^{er} juillet 2022, Nant de Drance SA n'a plus d'employés propres. La gestion administrative de la société et la gestion énergétique (programmes et pilotage des machines) sont confiées à Alpiq. L'entretien et l'exploitation locale des installations sont confiés aux CFF. Les contrats de mandat correspondants sont entrés en vigueur à cette date. Un contrat de prestations entre Nant de Drance SA et Hydro Exploitation SA concernant le support technique pour l'entretien et l'exploitation de l'aménagement a également été conclu.

Développement durable

La société Nant de Drance SA a fixé les bases de son approche de durabilité dans le cadre de son [rapport de gestion 2022](#). Le choix de cinq objectifs de développement durable (ODD) prioritaires pour la société de partenaires a structuré la démarche. L'exercice 2022, en tous points positif, est amené à évoluer en cohérence. Il est poussé plus en avant dans le cadre de ce rapport de gestion 2023.



Les cinq objectifs de développement durable prioritaires pour Nant de Drance SA

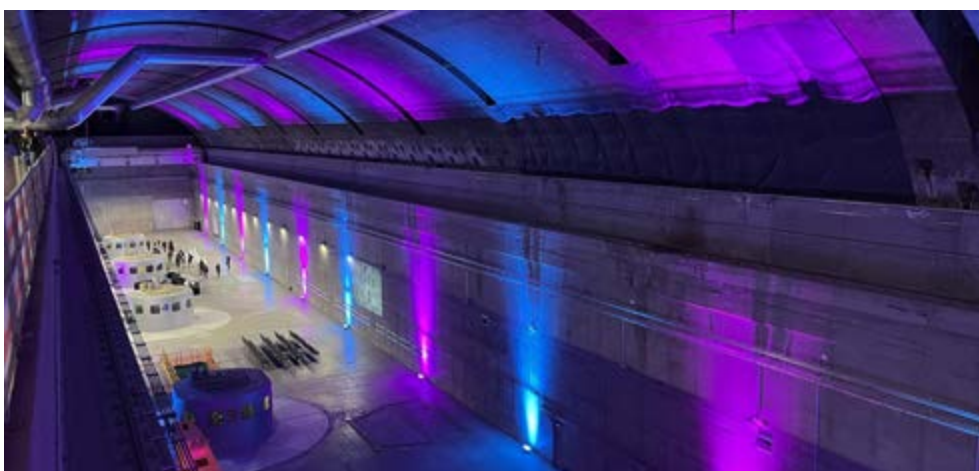
Nant de Drance SA entend, dans la mesure des moyens qui lui sont propres, apporter sa contribution aux objectifs de développement durable et adapter les processus internes pertinents à cette orientation. Il est de notre responsabilité d'entreprise de promouvoir des objectifs clairs en matière de durabilité dans notre stratégie, de définir des mesures et de les mettre en œuvre. Dans le cadre de ce second rapport sur le développement durable, la priorité est mise sur la consolidation des bases définies en 2022, notamment par la maturation des indicateurs clés de performance (key performance indicators, KPI) spécifiques aux enjeux de durabilité et pertinents pour la société.

L'aménagement est en pleine capacité de ses moyens fonctionnels et répond aux enjeux de flexibilité du réseau électrique propres au contexte d'aujourd'hui et de demain. Les années à venir permettront l'optimisation progressive des activités par la définition et la mise en place d'actions concrètes. Le monitoring d'efficacité de ces actions par le biais d'indicateurs de performance environnementale, sociale et économique permet un suivi d'année en année.

Engagement de Nant de Drance SA dans une perspective de durabilité

Les sections ci-après explicitent, pour chacun des cinq objectifs de durabilité, l'orientation stratégique définie dans le contexte des activités de la société Nant de Drance SA et les principaux faits marquants de 2023.

ODD 7 - Energie propre et d'un coût abordable



Garantir l'accès de tout un chacun à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.

Orientation stratégique

La fonction de l'aménagement de Nant de Drance s'inscrit pleinement dans la tendance actuelle d'évolution des moyens de production d'énergie électrique en Suisse et en Europe, irrémédiablement tournée vers les énergies renouvelables.

L'installation de pompage-turbinage fonctionne principalement comme un accumulateur hydraulique d'énergie avec des cycles de charge-décharge relativement courts. Elle se distingue ainsi des grands barrages d'accumulation, caractérisés par des cycles saisonniers. La production électrique issue des apports naturels d'un tel ouvrage est relativement modeste par rapport à la quantité d'énergie stockée provenant du réseau électrique haute tension, du fait de la faible superficie du bassin versant du barrage supérieur du Vieux Emosson. Sa flexibilité d'utilisation et sa fonction de batterie hydraulique sont deux atouts majeurs dans l'évolution en cours des moyens de production électrique, dont la part renouvelable - souvent intermittente - est appelée à augmenter ces prochaines décennies. La fonctionnalité de stockage de Nant de Drance est donc parfaitement complémentaire avec celle des autres moyens de production électriques renouvelables. L'installation permet un pilotage en temps réel, à la demande, de la production et du stockage qui contribue à la stabilité du réseau électrique.

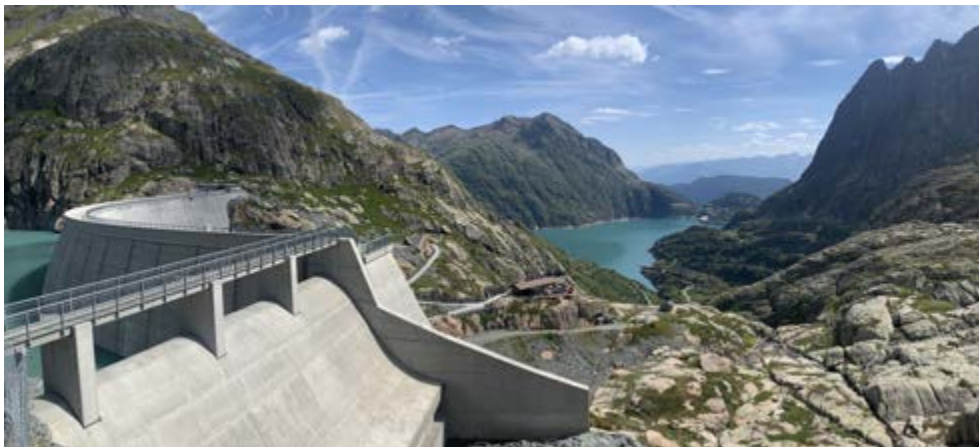
Nant de Drance vise à mettre en place une politique d'exploitation de la centrale respectueuse de l'environnement, à évaluer régulièrement la pertinence environnementale de ses propres activités et à les optimiser lorsque des améliorations potentielles sont identifiées.

Dans une optique d'efficacité économique, Nant de Drance a pour objectif une maîtrise rigoureuse des coûts d'exploitation. De cette maîtrise dépend le coût de production global de l'énergie stockée, coût qui doit à la fois être en adéquation avec les prix du marché et garantir la viabilité économique de la société de partenaires, à long terme.

Principaux enjeux et actions pour l'année 2023

L'année 2023 a permis la consolidation des processus de gestion opérationnels propres à la centrale. Les indicateurs de performance en matière d'exploitation, de santé et sécurité au travail, ainsi que d'environnement ont été mis en place. Ils permettent un suivi quantitatif de performance des principaux enjeux liés à la centrale. Les résultats obtenus sont exposés dans la section propre au rapport de gestion (tableaux de bord d'exploitation) et dans les sections ci-après.

ODD 8 – Travail décent et croissance économique



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

Orientation stratégique

La construction de la centrale de pompage-turbinage de Nant de Drance a impliqué des travaux hors du commun. A l'image de la grande épopée des barrages au milieu du siècle dernier, le chantier a nécessité la mobilisation de ressources extraordinaires, tant d'un point de vue humain que financier et technologique.

La phase d'exploitation est également génératrice d'emploi, de façon directe du fait des prestations liées à l'exploitation de l'ouvrage proprement dit, mais également des prestations liées à la gestion de la société de partenaires.

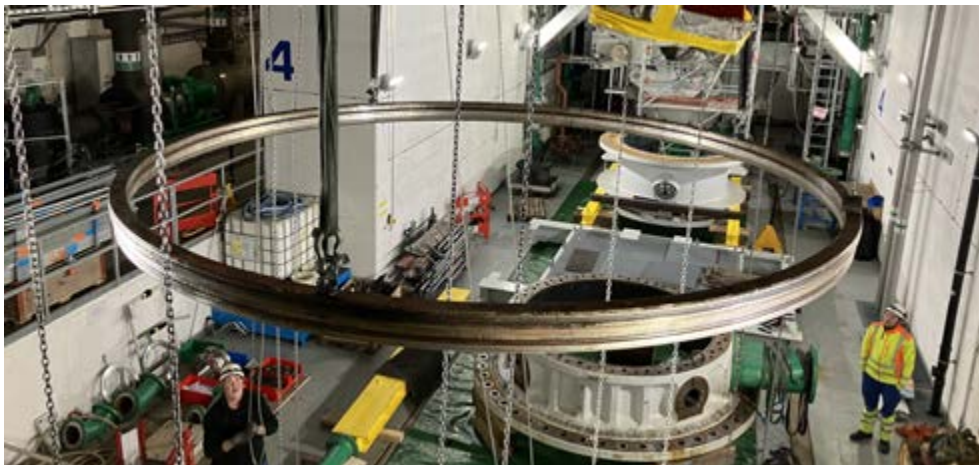
Son fonctionnement est assuré par les mandats attribués aux partenaires et aux entreprises externes. Ainsi, de nombreux mandataires interviennent durant toute la durée d'exploitation de la centrale, pour assurer son fonctionnement au quotidien et sur le long terme. La société contribue à l'économie régionale par les prestations confiées aux entreprises locales. La société contribue également à l'économie régionale par les taxes et impôts qu'elle verse aux collectivités communales et cantonales.

Par sa fonctionnalité et sa puissance, l'aménagement renforce la résilience des réseaux d'approvisionnement électrique suisse et européen. Elle participe ainsi directement à assurer un contexte énergétique stable et durable, condition essentielle à la bonne santé de l'économie.

Principaux enjeux et actions pour l'année 2023

Environ 100 personnes sont directement impliquées, sur site ou à distance, dans les activités courantes de la centrale. Elles sont actives dans le cadre de la gouvernance de la société, des mandats de gestion de l'aménagement, de gestion énergétique et d'exploitation locale, ainsi que des prestations de support technique spécialisé. L'année 2023 a permis la mise en place de cette organisation opérationnelle.

ODD 9 – Industrie, innovation et infrastructure



Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.

Orientation stratégique

Le fonctionnement de Nant de Drance est complexe et repose sur six pompes-turbines à vitesse variable de 150 MW chacune, réparties sur deux voies d'eau. La hauteur de chute fluctue en fonction du niveau d'eau de la retenue inférieure – le lac d'Emosson, dont les eaux sont également exploitées par deux autres sociétés, Electricité d'Emosson SA et les CFF. Les pompes-turbines sont équipées de moteurs-générateurs asynchrones à double alimentation permettant une utilisation des machines avec leur meilleur rendement. Cette technologie, encore peu répandue dans ce type d'installations, permet de contrôler la vitesse de rotation des machines aussi bien en mode pompe qu'en mode turbine et donc de diminuer les pertes énergétiques. Les quatre partenaires de Nant de Drance SA définissent par ailleurs chacun indépendamment leur programme de production et de pompage.

Nant de Drance est donc un ouvrage complexe, à l'avant-garde du domaine, lequel requiert un suivi sans faille de la part des équipes en charge de l'exploitation. Il garantit, par ses spécificités, une grande flexibilité pour répondre aux exigences du réseau et du marché.

Plus d'informations: [La Centrale - Nant de Drance \(nant-de-drance.ch\)](http://nant-de-drance.ch)

Principaux enjeux et actions pour l'année 2023

L'année sous revue a notamment permis de procéder à certains contrôles de fin de garantie des installations électrotechniques et à corriger quelques défauts de jeunesse. Le chapitre spécifique détaille les faits d'exploitation marquants de cette année écoulée. Le rendement effectif du cycle de pompage-turbinage comme les hauts taux de disponibilité des machines confirment la pertinence de la centrale dans le contexte énergétique actuel. La qualification auprès de Swissgrid du service système « surobligatoire », qui soutient le maintien de la tension du réseau à très haute tension, est également à relever dans une optique de sécurité d'approvisionnement énergétique.

ODD 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques



Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

Orientation stratégique

L'hydroélectricité peut être considérée comme la technologie de production électrique renouvelable du 20^{ème} siècle, comme précurseur du « nouveau renouvelable », notamment de l'éolien, du solaire et de la géothermie qui prennent année après année une place plus importante dans le mix énergétique suisse et mondial. L'hydroélectricité est de fait une technologie à faible émission de gaz à effet de serre, par opposition aux centrales de production thermiques (charbon ou gaz notamment). Une fois construits, les ouvrages hydroélectriques ne nécessitent en effet pratiquement aucune consommation, directe ou indirecte, de combustibles fossiles, principaux vecteurs de gaz à effet de serre. Les émissions de gaz à effet de serre induites par l'ouvrage ne sont néanmoins pas totalement nulles. Elles sont générées durant la phase de construction (matériel et machines), mais aussi durant toute la phase d'exploitation de l'ouvrage (consommation électrique, transport, fournitures et services).

En termes de fonctionnement, la centrale de Nant de Drance se distingue des grands ouvrages hydroélectriques dits d'accumulation comme les barrages d'Emosson ou de Grande-Dixence. En effet, le lac supérieur du Vieux Emosson est alimenté par un bassin versant naturel qui collecte des quantités limitées d'eaux météoriques. Le principe de fonctionnement de l'ouvrage ne repose donc pas sur l'accumulation saisonnière, mais sur la flexibilité et la fonction de batterie hydraulique hebdomadaire et journalière, permettant de stocker sous forme d'énergie potentielle l'électricité excédentaire en période de faible demande, pour la redistribuer en période de forte demande. La centrale est tout à fait complémentaire avec les nouvelles énergies renouvelables - souvent intermittentes - destinées à prendre une part de plus en plus marquée dans le mix énergétique.

Principaux enjeux et actions pour l'année 2023

L'année 2023, première année complète en exploitation commerciale, permet de réaliser un pointage initial en matière d'émissions de gaz à effet de serre. L'effort de reporting s'est orienté sur la documentation des sources directes d'émission (consommation de carburant, véhicules d'exploitation et groupe diesel de secours). Des bornes de recharge pour les véhicules électriques ont par ailleurs été installées sur site, ouvrant la voie d'une mutation progressive vers des véhicules d'exploitation électriques. Les contraintes de sécurité propres à l'exploitation en caverne, notamment de sécurité incendie vis-à-vis des véhicules électriques, interdisent néanmoins à ce stade l'emploi de tels véhicules dans la partie souterraine.

ODD 15 – Vie terrestre



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité. Crédit photographique : copyright Sébastien Moret

Orientation stratégique

Nant de Drance accorde une attention particulière à la protection de la biodiversité. Le projet a fait l'objet d'un rapport d'impact sur l'environnement dans le cadre de la procédure d'autorisation, permettant de mettre en évidence la valeur des milieux touchés par l'ouvrage.

La préservation des valeurs naturelles a été une préoccupation opérationnelle tout au long du chantier de construction dans une optique de minimisation des impacts. Ceux-ci sont liés principalement à la construction de la centrale souterraine et au renforcement du réseau électrique à très haute tension.

La centrale en exploitation induit de fait des impacts résiduels très limités, car la majeure partie des installations sont souterraines. De plus, l'exploitation se faisant en circuit hydraulique quasi fermé, elle n'engendre pas d'impact additionnel sur les cours d'eau ou le paysage.

Afin de compenser son impact écologique et pour répondre aux exigences de la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage, la société Nant de Drance SA réalise par ailleurs 14 mesures environnementales et investit pour ce faire 22 MCHF. Le catalogue des mesures a été établi et fait partie intégrante de la concession hydraulique liée à l'ouvrage. La mise en œuvre des mesures de compensation est un projet en soi, qui a débuté en même temps que le chantier. Les milieux humides sont au centre des mesures destinées à favoriser la recolonisation des lieux par certaines espèces animales et végétales rares ou menacées de disparition en Suisse. Dans leur ensemble, les 14 mesures de compensation se répartissent de la plaine à la montagne sur les communes de Vernayaz, Dorénaz, Salvan, Finhaut, Martigny, Saxon et Trient. Plusieurs projets situés en plaine forment une liaison entre le Fond du Mont et le Rhône, renforçant ainsi un couloir écologique favorable à la biodiversité et aux déplacements de la faune. Certaines mesures améliorent par ailleurs la sécurité des riverains contre les crues.

La réalisation des différents projets se fait en collaboration avec les associations environnementales (Pro Natura et WWF), membres d'un groupe d'accompagnement aux côtés des collectivités publiques et des autorités cantonales et fédérales.

L'engagement de Nant de Drance s'inscrit par ailleurs dans la durée. Après réalisation, les secteurs hébergeant ces mesures font l'objet d'un suivi d'efficacité, réalisé par des biologistes diplômés. A l'image de la centrale, les mesures

environnementales seront suivies et entretenues sur toute la durée d'exploitation (80 ans), afin de garantir leur fonctionnalité écologique sur le long terme.

Principaux enjeux et actions pour l'année 2023

Pour répondre à la liste des charges relatives au permis de construire de la centrale de Nant de Drance, la poursuite du réaménagement écologique des sites occupés par le chantier a continué durant l'année 2023.

Concernant les mesures de compensation, le principal enjeu reste de faire aboutir des projets cohérents pour la nature et acceptés par la collectivité, tout en respectant la limite budgétaire. Dans ce contexte, la réalisation de l'ensemble des mesures environnementales est un processus de longue haleine. L'élaboration de certains projets est encore en cours et les discussions avec les parties prenantes ne sont pas abouties pour certaines d'entre elles.

Indicateurs de durabilité

L'exploitation d'un ouvrage de stockage d'énergie électrique a orienté le choix des indicateurs clés de performance concernant les aspects environnementaux, sociétaux et économiques. Ces indicateurs, mis en place sur l'exercice 2022, ont été consolidés dans le cadre du présent rapport. Ils seront au besoin adaptés et complétés pour les années à venir, en fonction de l'évolution de l'exploitation et du contexte en matière de durabilité.

Les indicateurs clés de performance (KPI) sont présentés ci-après de façon synthétique. Le reporting considère la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Cockpit des indicateurs clés de performance

Indicateurs Environnementaux

KPI Environnementaux	Unité	2023	2022
Mesures de compensation environnementales			
Mesures réalisées (sur un total de 14)	-	8	8
Investissement annuel	kCHF	172	320
Emissions de gaz à effet de serre			
Emissions annuelles en équivalent CO2 / kWh stocké	g CO2e / kWh	21,9	13,0
Incidents et accidents environnementaux			
Incidents environnementaux	-	1	0
Accidents environnementaux	-	0	0

Indicateurs sociétaux

KPI Sociétaux	Unité	2023	2022
Accidents professionnels			
Nombre d'accidents avec arrêt de travail	-	2	0
Mixité de genre			
Mixité au sein de l'organisation	% de femmes	9	-

Indicateurs économiques

KPI Economiques	Unité	2023	2022
Performance économique			
Coût d'exploitation des installations	MCHF	20,9	11,8
Intensité d'utilisation (nombre de cycles de charge-décharge)	-	50	40
Participation à l'économie régionale			
Montant annuel des impôts et redevances	MCHF	7,2	7,8

Plus d'informations concernant chacun des indicateurs dans les sections [Environnement](#) / [Société](#) / [Economie](#) ci-après.

Indicateurs environnementaux

Mesures de compensation environnementales

Les mesures de compensation environnementales sont intrinsèquement liées au projet de Nant de Drance, étant inscrites dans l'acte de concession. Devisées à un total de 22 MCHF, elles sont le fruit de l'évaluation environnementale réalisée lors des phases d'étude, le principe de compensation des impacts environnementaux faisant partie intégrante du projet mis à l'enquête. Les mesures assurent une intégration optimale du projet dans son contexte naturel. Elles permettent de compenser les impacts temporaires et permanents liés aux nouvelles infrastructures.

Quatorze mesures de compensation distinctes ont été retenues d'entente avec les associations environnementales et les communes concernées. Les mesures projetées doivent néanmoins faire l'objet d'études de détail et leur réalisation nécessite une autorisation de construire propre à chacune. Dans un contexte où les contraintes territoriales évoluent au fil du temps, la mise en œuvre de certaines de ces mesures se heurte à de nombreux écueils, notamment administratifs, fonciers et techniques. Cela amène parfois à mettre en œuvre des mesures adaptées, voire nouvelles dans le cas de blocages importants.

Pour ces raisons, leur mise en œuvre progresse à un rythme dicté par les opportunités d'avancement de chacun des dossiers.

**Mesures de
compensation réalisées**
sur un total de 14

8

Durant l'année 2023, deux permis de construire ont été délivrés par l'OFEN pour deux projets de mesures de compensation :

- Le premier, reçu le 10 mai 2023, concerne la mesure 9 « Réaménagement du Trient - Amont des Clous ». Cette mesure a non seulement un objectif environnemental, mais s'intègre également dans un programme plus global de sécurisation du Trient. Les travaux préparatoires ont débuté en septembre 2023 et les aménagements naturels seront réalisés courant 2024.
- Le deuxième permis, daté du 21 décembre 2023, concerne la mesure 2 « Réaménagement du dépôt de Châtelard ». La planification des travaux est en cours, pour un début de réalisation planifié courant 2024.

Des avancées sur le plan administratif sont également attendues pour la mesure 6 « Lac des Sables », avec l'aboutissement d'un projet de convention avec la commune de Martigny, soumis aux autorités communales en janvier 2024.

La mesure n° 4, consistant en la suppression des seuils sur le cours d'eau du Trient à Vernayaz, a été abandonnée d'entente avec les parties prenantes, ramenant ainsi le nombre total de mesures à 14.

Huit mesures sont réalisées à ce jour et deux sont en cours de réalisation (réaménagement du Trient – Amont des Clous et réaménagement du dépôt du Châtelard). Sur les huit mesures réalisées, trois sont arrivées à fin 2023 au terme du suivi d'efficacité de cinq ans. Il s'agit des mesures 3 « Réaménagement de la place d'installation à Vieux Emosson », 5 « Réaménagement de la carrière de la Gueulaz » et 13 « Aménagement des canaux de la commune de Saxon ».

Un rapport faisant état de la réussite des mesures ainsi que des potentielles adaptations environnementales à mettre en place est en préparation pour chacune d'entre elles. Il convient de relever notamment sur la mesure 13 la présence d'une plante classée comme une sous-espèce en danger par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), la *blackstonia acuminata* (Blackstonie acuminée).

Plus d'informations : [Des mesures environnementales portent leur fruit \(alpiq.com\)](https://alpiq.com)

Investissement annuel lié aux mesures environnementales en kCHF	Investissement total au 31.12.2023 en kCHF
172	7411

En tant que concessionnaire pour une durée de 80 ans, la société Nant de Drance SA a la responsabilité mettre en œuvre ces mesures de compensation, mais également d'entretenir et de suivre l'efficacité des aménagements réalisés. Pour l'année 2023, les investissements liés aux mesures environnementales se sont élevés à 172 kCHF, pour un total investi de 7 411 kCHF.

Emissions de gaz à effet de serre

Les émissions de gaz à effet de serre sont calculées selon les principes dictés par le Greenhouse Gas Protocol et le standard de reporting GRI 305, sur la base des données d'exploitation. Pour cette seconde année de reporting, l'accent a été mis sur le renforcement de l'exhaustivité des émissions pour les champs d'application (scopes) 1 et 2.

Par émissions directes (scope 1), on entend les émissions liées à la combustion de carburants des installations stationnaires ou engins de transport détenus ou contrôlés par l'organisation :

- Consommations de carburant des véhicules d'exploitation (13 véhicules diesel pour 65 845 km parcourus)
- Consommation du groupe de secours (limitées pour 2023 aux contrôles réguliers de fonctionnement)

Par émission indirectes liées à l'approvisionnement énergétique (scope 2), on entend les émissions induites par la production d'énergie hors site (électricité et chaleur), mais consommée par les installations stationnaires ou engins de transport détenus ou contrôlés par l'organisation. Les facteurs d'émission Scope 2 suivants sont considérés :

- Approvisionnement électrique (services internes et énergie de pompage).

En l'absence de certificats de provenance couvrant cet approvisionnement énergétique, le facteur d'émission moyen lié au mix électrique suisse consommé est considéré pour le calcul des émissions.

Le champ d'application 3 (Scope 3) correspond à toutes les autres émissions indirectes provenant de sources non détenues par l'organisation. Il n'est pas considéré dans la présente évaluation.

Les émissions de gaz à effet de serre, exprimées en équivalent CO₂, sont directement reportées en relatif par rapport au total d'électricité redistribué sur le réseau suisse à très haute tension après stockage.

**Emissions de gaz à effet
de serre**
en g CO₂e par kWh

21.9

Les émissions de gaz à effet de serre induites par l'exploitation de la centrale restent relativement basses et directement dépendantes du mix électrique moyen suisse, particulièrement favorable par rapport à celui de certains de nos voisins européens grâce à la forte part de production hydroélectrique et nucléaire. Le facteur d'émission du mix énergétique de consommation moyen pour la Suisse, considéré pour l'année 2023, montre une hausse de près de 75% par rapport l'année précédente, qui explique l'augmentation exprimée en gramme de CO₂ équivalent par kWh stocké et rendu au réseau.

Accidents et incidents environnementaux

Les incidents environnementaux désignent des événements liés à l'exploitation induisant un risque sur l'environnement. Un incident est donc une situation de non-contrôle, de déviation par rapport à un règlement ou une procédure interne pouvant induire un impact sur tout compartiment environnemental exposé : eau, terre, air, milieux naturels. Les accidents environnementaux désignent des incidents environnementaux qui provoquent effectivement des effets néfastes sur l'environnement.

A titre d'exemple, une fuite d'huile hydraulique récupérée dans un bac de rétention ou traitée rapidement avec des produits absorbants, sans propagation vers les milieux naturels, peut être considérée comme un incident environnemental. En revanche, une fuite d'huile qui induit une pollution d'un cours d'eau constitue un accident environnemental par son impact létal sur la faune piscicole.

Cette démarche s'inscrit dans un processus de gestion du risque notamment développé dans la norme ISO 14001 (système de management environnemental).



Durant cette première année complète en exploitation, le processus de reporting et de gestion du risque environnemental a été défini et mis en place, d'entente avec l'équipe en charge de l'exploitation de la centrale. Les événements d'exploitation sont traités directement par le personnel d'exploitation, avec le soutien de la direction selon les enjeux effectifs. Un reporting trimestriel des incidents et accidents environnementaux est par ailleurs remonté par l'équipe d'exploitation (CFF) à l'équipe environnement du gestionnaire d'actifs (Alpiq).

Un cas d'incident environnemental a été déclaré par les équipes en charge de l'exploitation du site pour l'année 2023. Un écoulement d'huile hydraulique est survenu en juillet à l'étage N-4, dans la zone des vannes sphériques basse pression. La fuite a été traitée par la mise en place de produits absorbants, puis par un nettoyage complet des zones souillées.

Indicateurs sociétaux

Accidents professionnels

La société Nant de Drance SA n'a pas d'employés sous contrat. L'exploitation de la centrale est assurée par les équipes mises à disposition par les partenaires et par des mandataires externes. La responsabilité en termes de sécurité incombe formellement à chaque employeur, mais Nant de Drance attache néanmoins une grande importance à la santé et à la sécurité du personnel. Un manuel de sécurité spécifique à l'ouvrage sert de cadre aux activités du personnel sur site. Chaque nouveau mandataire intervenant est informé du contexte particulier et doit faire la preuve de la bonne prise en compte des aspects de santé et de sécurité au travail propres à son activité.

Les éventuels accidents qui se produiraient dans le périmètre sous la responsabilité de la société Nant de Drance SA et survenus à des employés de prestataires mandatés par elle sont remontés à la direction de la société. Ils constituent l'indicateur de suivi pertinent en matière de santé et sécurité au travail.

Nombre d'accidents professionnels

2

Durant l'année 2023, 2 accidents professionnels avec arrêt de travail ont été déclarés par les équipes en charge de l'exploitation du site, pour une durée totale d'arrêt de travail de 13 jours.

Mixité de genre au sein de l'organisation

La société Nant de Drance SA est sensible aux enjeux d'égalité homme-femme et soutient la diversité, source de richesse et de résilience dans toute organisation. En l'absence d'employés sous contrat, Nant de Drance SA a néanmoins peu d'influence sur cet enjeu. Une centaine de personnes travaille régulièrement à la vie de la société de partenaires et de la centrale. Le taux de mixité est évalué sur l'organigramme fonctionnel de Nant de Drance. Ce dernier regroupe les membres des organes de gouvernance (Conseil d'administration, Commissions spécifiques), les collaborateurs impliqués dans le cadre des mandats de gestion de l'aménagement, de gestion énergétique et d'exploitation locale, ainsi que dans le cadre des prestations de support technique spécialisé, soit 103 personnes identifiées au 01.01.2024.

**Taux de mixité au sein
de l'organisation**
% de femmes

9

Le périmètre du taux de mixité a été étendu par rapport à l'année 2022, où il était évalué sur les membres du Conseil d'administration uniquement. Pour l'année 2023, neuf femmes font partie des 103 personnes impliquées dans la conduite de la société. Pour plus de détails concernant les organes de gouvernance, se référer au chapitre du rapport de gestion concernant la gouvernance de la société.

Indicateurs économiques

Coûts d'exploitation des installations

Les coûts d'exploitation de l'ouvrage de Nant de Drance ont un impact direct sur la rentabilité économique de la société. Ils représentent le principal poste comptable sur lequel l'organisation a une influence, contrairement aux charges financières, impôts et taxes diverses. Un ouvrage maintenu avec soin et de façon efficace est la garantie d'une durabilité sur la durée de l'exploitation.

Les coûts d'exploitation considérés, tels que présentés dans les comptes de la société, englobent les coûts d'achat et de transport d'énergie nécessaires au fonctionnement des installations, les coûts de matériel et prestations, ainsi que les autres charges d'exploitation, principalement les assurances. Les coûts liés à l'énergie de pompage ne sont pas inclus dans cet indicateur, dans la mesure où ils constituent la fonction intrinsèque de l'ouvrage (stockage flexible d'électricité).

**Coût de maintenance
des installations**
en MCHF

20.9

L'année 2023, première année pleine d'exploitation, reste influencée par les contrôles de fin de garantie des équipements et les travaux correctifs ou d'amélioration. Le présent indicateur évoluera pour les années à venir, en fonction des besoins de prestations courantes d'exploitation et des nombreux travaux de maintenance et de réhabilitation, prévus tout au long de la vie de la centrale.

Intensité d'utilisation

La fonctionnalité primordiale de l'aménagement de Nant de Drance est sa fonction de batterie hydraulique. Les cycles de charge-décharge sont en général partiels, dictés par les besoins du réseau et le marché. L'utilité économique de l'aménagement peut être exprimée comme l'intensité d'utilisation du stockage, soit le volume cumulé d'énergie stocké et restitué lors de ces cycles de charge-décharge, rapporté à la capacité de stockage de la retenue supérieure.

Intensité d'utilisation
en nombre de charges
totales

50

Pour l'année 2023, c'est l'équivalent de 50 fois la capacité totale de stockage de la retenue supérieure, soit 1 010 millions de kWh, qui ont été stockés sous forme hydraulique et restitués au réseau à très haute tension en période de forte demande électrique.

Participation à l'économie régionale

Comme toute société commerciale, Nant de Drance SA est créatrice de valeur économique pour ses partenaires. Cette valeur est néanmoins en partie redistribuée à la collectivité, d'une part via les impôts que toute société verse aux autorités (impôts foncier, impôts sur le capital, impôts sur le bénéfice) et d'autre part via les redevances hydrauliques et autres impôts spécifiques aux ouvrages hydroélectriques. Cette redistribution de la valeur économique participe à l'économie régionale, autant à l'échelle cantonale que pour les communes concédantes.

Montant des impôts et redevances en MCHF

7.2

Le montant total des impôts et redevances versé en 2023, tel que publié dans la section comptabilité du présent rapport annuel, se monte à 7.2 MCHF.

Rapport financier

Commentaires sur les comptes annuels

Compte de résultat

L'exercice 2023 constitue la première année complète d'exploitation commerciale de Nant de Drance SA, alors que l'exercice précédent, exposé ci-après en comparaison dans les états financiers, était partagé entre la fin des investissements liés au projet de construction et la mise en service des installations.

Les contributions des partenaires pour la couverture des charges annuelles s'élevaient à 119.3 MCHF (2022 : 92.7 MCHF).

Les charges d'exploitation s'établissent à 16.8 MCHF (2022 : 7.4 MCHF) et représentent 15% des charges totales. A noter que l'exploitation et la maintenance des installations sont confiées, par mandat, à Alpiq SA et aux CFF, constituant ainsi environ la moitié de la rubrique « Matériel et prestations », comprise dans les charges d'exploitation.

Les redevances, impôts et taxes totalisent 7.2 MCHF (2022 : 7.8 MCHF) et représentent 7% des charges totales.

Les amortissements des installations pour 39.3 MCHF (2022 : 36.5 MCHF) et le résultat financier pour 46.1 MCHF (2022 : 34.0 MCHF) représentent la majorité des charges du compte de résultat, respectivement 36% et 42% du total des charges.

Bilan

Les liquidités élevées présentées au 31 décembre 2023 sont dues aux amortissements, élément non monétaire couvert par les contributions en couverture des charges. Ce surplus de liquidité a pour but de réduire progressivement l'endettement de la société en 2024.

Par rapport au 31 décembre de l'année précédente, les emprunts obligataires ont augmenté de 50 MCHF en raison, d'une part, du remboursement d'un emprunt obligataire de 150 MCHF arrivé à échéance et, d'autre part, de la conclusion d'un nouvel emprunt obligataire de 200 MCHF. Les dettes financières composées uniquement d'emprunts obligataires s'établissent à 1 700 MCHF au 31 décembre 2023. Un emprunt obligataire de 300 MCHF arrivant à échéance en 2024 est présenté dans les engagements à court terme. Pour couvrir ce remboursement, un nouvel emprunt obligataire de 165 MCHF a été contracté le 23 février 2024 (emprunt reçu le 26 février 2024).

La part des fonds propres au bilan s'élève à 22.37% (exercice précédent : 22.49%).

Compte de résultat

CHF	Note	2023	2022
Contributions en couverture des charges	1	119 257 652	92 679 971
Prestations propres activées		-	135 889
Autres produits d'exploitation	2	4 174 636	4 262 024
Total des produits d'exploitation		123 432 288	97 077 884
Achat et transport d'énergie	3	- 9 588 605	- 4 594 025
Matériel et prestations		- 9 651 159	- 5 721 866
Charges de personnel		-	- 252 017
Impôt spécial, redevances hydrauliques et divers	4	- 82 875	- 110 000
Impôt sur le capital, foncier et taxes diverses	5	- 5 162 760	- 6 322 364
Autres charges d'exploitation		- 1 686 032	- 1 264 762
Amortissements	12 + 13	- 39 299 592	- 36 518 842
Total des charges d'exploitation		- 65 471 023	- 54 783 876
Résultat d'exploitation		57 961 265	42 294 008
Produits financiers	6	1 375 989	408 223
Charges financières	7	- 47 493 917	- 34 437 464
Résultat financier		- 46 117 928	- 34 029 241
Résultat ordinaire		11 843 337	8 264 767
Résultat avant impôt sur le bénéfice		11 843 337	8 264 767
Impôt sur le bénéfice	8	- 1 996 337	- 1 388 767
Résultat de l'exercice		9 847 000	6 876 000
Nombre d'actions en circulation		3 500	3 500
Résultat par action *		2 813	1 965

* Il n'existe pas d'instruments financiers avec effet dilutif.

Bilan

CHF	Note	31.12.2023	31.12.2022
Liquidités		21 030 856	4 773 408
Titres		7	7
Créances résultant de livraisons et de prestations	9	3 591 246	1 077 309
Autres créances à court terme		92 262 024	107 638
Actifs de régularisation à court terme	10	10 728 852	15 063 240
Total de l'actif circulant		127 612 985	21 021 602
Actifs de régularisation à long terme	11	627 000	18 146 486
Immobilisations financières		7 322 311	9 152 889
Immobilisations corporelles	12	2 106 849 552	2 137 779 981
Immobilisations incorporelles	13	10 900 236	11 039 093
Total de l'actif immobilisé		2 125 699 099	2 176 118 449
Total de l'actif		2 253 312 084	2 197 140 051
CHF	Note	31.12.2023	31.12.2022
Dettes résultant de livraisons et de prestations	14	2 816 578	1 662 690
Dettes financières à court terme	17	300 000 000	159 000 000
Autres dettes à court terme		1 458 086	982 980
Passifs de régularisation	15	30 150 921	26 282 279
Provisions à court terme	16	3 132 154	1 807 257
Total des engagements à court terme		337 557 739	189 735 206
Dettes financières à long terme	17	1 400 000 000	1 500 000 000
Provisions à long terme	16	11 662 000	13 159 500
Total des engagements à long terme		1 411 662 000	1 513 159 500
Total des engagements		1 749 219 739	1 702 894 706
Capital-actions	18	350 000 000	350 000 000
Réserve légale issue du capital	19	167 790 119	167 790 119
Report de pertes			
Pertes reportées		- 23 544 774	- 30 420 774
Résultat de l'exercice		9 847 000	6 876 000
Total des fonds propres		504 092 345	494 245 345
Total du passif		2 253 312 084	2 197 140 051

Tableau de flux de trésorerie

CHF	Note	2023	2022
Résultat de l'exercice		9 847 000	6 876 000
Corrections pour :			
Amortissements	12 + 13	39 299 592	36 518 842
Variation des créances résultant de livraisons et de prestations		- 2 513 937	1 161 121
Variation des autres créances		- 323 808	12 665 722
Variation des actifs de régularisation		14 964 349	- 308 452
Variation des dettes résultant de livraisons et de prestations		1 153 888	31 080
Variation des autres dettes		475 106	962 140
Variation des passifs de régularisation		3 868 642	- 1 009 884
Variation des provisions	16	- 172 603	- 320 842
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		66 598 229	56 575 727
Placement financier à court terme		- 90 000 000	-
Investissements en immobilisations corporelles	12	- 1 340 781	- 35 184 343
Prestations propres portées à l'actif		-	- 135 889
Intérêts intercalaires portés à l'actif		-	- 1 226 553
Flux de trésorerie provenant des investissements		- 91 340 781	- 36 546 785
Nouveaux engagements financiers	17	200 000 000	-
Remboursement d'engagements financiers	17	- 159 000 000	- 21 000 000
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		41 000 000	- 21 000 000
Variation des liquidités		16 257 448	- 971 058
Preuve :			
Liquidités du début de période		4 773 408	5 744 466
Liquidités en fin de période		21 030 856	4 773 408
Variation des liquidités		16 257 448	- 971 058

Tableau de variation des fonds propres

CHF	Capital-actions	Réserve légale issue du capital	Report de pertes	Total des fonds propres
Fonds propres au 31.12.2021	350 000 000	167 790 119	- 30 420 774	487 369 345
Résultat de l'exercice			6 876 000	6 876 000
Fonds propres au 31.12.2022	350 000 000	167 790 119	- 23 544 774	494 245 345
Résultat de l'exercice			9 847 000	9 847 000
Fonds propres au 31.12.2023	350 000 000	167 790 119	- 13 697 774	504 092 345

Annexe aux comptes

Informations générales

Nant de Drance SA est gérée comme une société de partenaires. Ce mode de gestion se caractérise par le fait que les actionnaires, proportionnellement à leur participation au capital-actions, disposent de l'énergie produite par la centrale de pompage-turbinage et qu'en contrepartie, ils s'engagent, dans les mêmes proportions, à couvrir les charges annuelles (maintenance, amortissements, redevances hydrauliques, intérêts, etc.).

Pour des motifs uniquement fiscaux, les charges annuelles sont majorées afin de présenter un bénéfice imposable au siège social de la société. Ce bénéfice est déterminé sur la base de critères fiscaux.

Par ce mécanisme de couvertures des charges, tous les coûts encourus par Nant de Drance SA – y compris le résultat fixé pour des raisons fiscales – sont couverts directement et intégralement par les partenaires/actionnaires, indépendamment du volume d'énergie produit et de sa valeur reprise par les partenaires. Le mode de gestion défini contractuellement, prévoit que Nant de Drance SA met uniquement à disposition ses équipements aux partenaires et que ces derniers gèrent leur programme de pompage-turbinage et fournissent, à leur charge, l'énergie de pompage.

En conséquence, les résultats publiés – y compris les éventuels dividendes versés aux actionnaires – ne reflètent pas la situation économique de la production de Nant de Drance SA. Cette production est valorisée exclusivement par ses actionnaires. Nant de Drance SA ne négociant pas et ne commercialisant pas l'énergie qu'elle produit, elle ne peut être ni bénéficiaire ni déficitaire. Les conditions du marché de l'électricité sont sans effet sur les comptes de la société de partenaires et se ressentent uniquement au niveau des comptes des actionnaires.

Principes régissant l'établissement des comptes annuels

Base de présentation

Nant de Drance SA est une société de droit suisse dont le siège est à Finhaut (Suisse). La société a pour but le pompage-turbinage des forces hydrauliques entre les retenues du Vieux-Emosson et d'Emosson, notamment la construction et l'exploitation des installations y relatives.

Les comptes annuels de Nant de Drance SA sont établis conformément aux dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations) et dans le respect de l'intégralité du référentiel Swiss GAAP RPC (y.c. RPC 31). Ils donnent une image fidèle et conforme à la réalité du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'entreprise.

Aucun changement de normes comptables Swiss GAAP RPC n'a été publié ni annoncé durant l'exercice sous revue. Il n'y a pas eu de changement de principes comptables par rapport à l'année dernière. Certains chiffres de l'année précédente ont été reclassés pour présenter des informations comparables, dont notamment ; l'ajout du résultat par action au compte de résultat, la présentation au net du flux de financement lié aux engagement financiers pour CHF 150 000 000.- et la présentation et l'identification des transactions avec les actionnaires et les parties liées.

Conversion de monnaies étrangères

Les actifs et engagements en monnaies étrangères existant lors de la clôture annuelle sont convertis aux cours en vigueur à la date de clôture du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour de la transaction ou au cours moyen du mois durant lequel la transaction a eu lieu.

Les gains ou pertes de change réalisés sur les devises étrangères sont enregistrés dans le résultat de l'exercice.

Transactions avec des parties liées

Les transactions suivantes sont considérées comme étant des transactions avec des parties liées de la société :

- les transactions avec les actionnaires de la société (note 18) ;
- les transactions avec les sociétés qui sont consolidées selon la méthode globale au sein du même groupe qu'un actionnaire ;
- les transactions avec des entités contrôlées, de manière directe ou indirecte, par des parties liées sont, elles aussi, considérées comme liées.

Information sectorielle

Nant de Drance SA est active dans un seul secteur ; la production d'énergie issue des forces hydrauliques en vue de la fournir à ses actionnaires-partenaires. Il n'existe dès lors pas de comptes sectoriels.

Principes d'évaluation

Liquidités

Les liquidités comprennent le solde en caisse, les avoirs bancaires ainsi que les placements financiers à court terme, jusqu'à 90 jours, auprès de banques. Elles sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Titres

Les titres de l'actif circulant sont évalués à leur valeur d'acquisition, déduction faite de pertes de valeur éventuelles.

Créances résultant de livraisons et de prestations

Les créances sont inscrites à leur valeur nominale, déduction faite de pertes de valeur éventuelles. Les débiteurs qui présentent un risque de crédit font l'objet de réévaluations individuelles.

Immobilisations financières

Les titres et immobilisations financières détenus à long terme sont évalués au coût d'acquisition, déduction faite de pertes de valeur éventuelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan aux coûts d'acquisition ou de construction déduction faite des amortissements économiquement nécessaires. Les dépenses de remplacement et de rénovation sont portées au bilan lorsqu'elles prolongent la durée d'utilité ou augmentent le niveau de performance de l'objet.

Les amortissements sont effectués selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation économique-technique ou, en cas d'installations d'exploitation soumises au droit de retour, au maximum sur la durée de la concession ou à la valeur résiduelle négociée avec les autorités concédantes.

Lorsqu'une immobilisation se compose de plusieurs éléments ayant des durées d'utilité différentes, chaque élément est amorti sur sa durée d'utilité. Toutefois, ces différents types d'immobilisations font partie intégrante des installations de production de l'ouvrage dans son ensemble.

Les durées d'amortissement pour chaque catégorie d'installations sont comprises dans les plages suivantes :

Catégorie	Durée d'amortissement (année)
Terrains	-
Bâtiments	80
Mesures de compensation environnementales	80
Génie civil	80
Puits et blindage	80
Equipements hydrauliques et mécaniques	40-50
Equipements électriques	20-40
Equipements secondaires	10-30

Les installations en construction figurent au bilan à la valeur de construction, déduction faite de pertes de valeur éventuelles. Durant la période de construction, aucun amortissement n'est effectué.

Afin de tenir compte du coût de l'immobilisation de capitaux durant la construction, dans le cas de projets d'investissement qui s'étalent sur le long terme, des intérêts intercalaires sont intégrés au coût de construction couvrant la période des travaux de préparation et de construction jusqu'à la mise en exploitation.

Immobilisations incorporelles

Les concessions liées à l'exploitation des installations détenues en propre sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et sont amorties linéairement à partir de leur mise en vigueur et sur toute la durée de la concession, déduction faite de pertes de valeur éventuelles.

Dépréciations d'actifs

Il est vérifié à chaque date du bilan s'il existe des signes que la valeur comptable de l'actif dépasse la valeur réalisable. En cas de perte de valeur, la valeur comptable est réduite à la valeur réalisable, la dépréciation étant imputée sur le résultat de la période.

Engagements

Les engagements incluent les dettes à court et long terme qui sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Provisions

Des provisions sont constituées lorsqu'il existe une obligation probable et justifiée résultant d'un événement passé dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais estimables de manière fiable. L'évaluation de la provision se base sur l'estimation de la sortie de trésorerie nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Instruments financiers dérivés

Nant de Drance SA est soumise aux risques de change et de taux d'intérêts. Le cas échéant, des transactions dérivées sont conclues pour couvrir ces risques. Celles-ci sont réalisées conformément aux directives actuelles de la politique de couverture. Les bénéfices et les pertes liés aux activités de couverture sont comptabilisés par le biais du compte de résultat, de la même manière que les activités de base.

Comptabilisation des produits

Nant de Drance SA étant gérée comme une société de partenaires, les contributions en couverture des charges représentent la principale source de revenus de la société. Ces contributions sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les charges d'exploitation ont été reconnues.

Les autres produits d'exploitation comprennent les produits de ventes et des prestations de services. Les produits de ventes sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages liés aux produits sont transférés à l'acquéreur, généralement après la livraison. Les produits des prestations de services sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle les services ont été fournis.

Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels et autres engagements ne devant pas être portés au bilan, pour lesquels les sorties de trésorerie sont jugées peu probables, ne figurent pas au bilan. En revanche, le volume des engagements conditionnels existants à la date de clôture du bilan et des autres engagements ne devant pas être portés au bilan sont publiés dans l'annexe aux comptes annuels. L'évaluation s'effectue en fonction de la probabilité du montant des prestations et des coûts unilatéraux futurs.

Notes relatives aux comptes annuels

1. Contributions en couverture des charges

Les frais annuels non couverts par les autres produits d'exploitation, les produits financiers ainsi que les produits hors exploitation, uniques et hors période sont pris en charge par les partenaires selon le règlement contractuel en vigueur.

2. Autres produits d'exploitation

CHF	2023	2022
Produits de location	3 829 764	3 837 844
Autres produits d'exploitation	344 872	424 180
Total	4 174 636	4 262 024

3. Achat et transport d'énergie

CHF	2023	2022
Achat et transport d'énergie	1 445 435	1 868 736
Energie propres installations	3 776 954	650 187
Participation frais de gestion énergétique	928 000	854 649
Dédommagements Electricité d'Emosson SA	3 438 216	1 220 453
Total	9 588 605	4 594 025

4. Impôt spécial, redevances hydrauliques et divers

CHF	2023	2022
Impôt spécial sur les forces hydrauliques	37 766	66 000
Redevances hydrauliques	45 109	44 000
Total	82 875	110 000

L'impôt spécial est versé au Canton (60%) et les redevances hydrauliques le sont aux communes concédantes (40%) à titre d'indemnisation pour l'utilisation des forces hydrauliques disponibles sur la base du taux maximum de 110.- CHF/KW_{th}.

5. Impôt sur le capital, impôt foncier et diverses taxes

CHF	2023	2022
Impôt sur le capital	2 515 000	2 730 621
Impôt foncier	2 632 491	3 584 100
Autres taxes	15 269	7 643
Total	5 162 760	6 322 364

6. Produits financiers

CHF	2023	2022
Produits d'intérêts	1 357 582	307 537
Gains de change	18 407	100 685
Total	1 375 989	408 223

7. Charges financières

CHF	2023	2022
Intérêts sur emprunts financiers	55 957	229 474
Intérêts sur emprunts obligataires	28 672 447	26 969 983
Coûts de liquidation des Swaps de taux d'intérêts	18 123 303	7 888 443
Autres charges financières	539 223	484 452
Pertes de change	102 987	91 665
Charges d'intérêts, commissions et coûts d'émission activés	-	- 1 226 553
Total	47 493 917	34 437 464

8. Impôt sur le bénéfice

%	2023	2022
Taux d'impôt sur le bénéfice applicable sur la base du résultat avant impôt	16,86	16,80

L'impôt sur le bénéfice est calculé sur la base d'hypothèses. Le calcul de l'impôt se base sur un arrêt du Tribunal fédéral de mai 2019 concernant l'imposition des sociétés de partenaires dans le canton du Valais. Celui-ci stipule que la détermination fiscale du bénéfice des sociétés de partenaires doit être effectuée sur la base de la méthode du prix de revient majoré (cost plus).

Le cost plus utilisé pour cet exercice est de 9% (2022 : 8%).

9. Créances résultant de livraisons et de prestations

CHF	31.12.2023	31.12.2022
Créances envers des tiers	71 610	1 077 309
Créances envers des actionnaires	3 519 636	-
Total	3 591 246	1 077 309

10. Actifs de régularisation à court terme

CHF	31.12.2023	31.12.2022
Actifs de régularisation envers des tiers ¹	95 500	6 866 343
Actifs de régularisation envers des actionnaires	10 633 352	8 196 897
Total	10 728 852	15 063 240

1 Ce poste comprenait jusqu'au 31.12.2022 la part à court terme des coûts de liquidation des Swaps de taux d'intérêts (cf. note 11)

Cette rubrique comprend notamment l'ajustement des contributions en couverture des charges pour l'exercice d'un montant de CHF 10 321 652 (exercice précédent : CHF 7 889 972).

11. Actifs de régularisation à long terme

CHF	31.12.2023	31.12.2022
Actifs de régularisation envers des tiers ¹	627 000	15 712 233
Actifs de régularisation envers des actionnaires ²	-	2 434 253
Total	627 000	18 146 486

1 Ce poste comprenait jusqu'au 31.12.2022 la part à long terme des coûts de liquidation des Swaps de taux d'intérêts.

2 Les prestations des groupes de travail liés au chantier de construction de Nant de Drance SA ont été reclassées dans les immobilisations corporelles.

Coûts de liquidation des Swaps de taux d'intérêts

CHF	31.12.2023	31.12.2022
Coûts de liquidation des Swaps de taux d'intérêts à court terme	-	6 866 343
Coûts de liquidation des Swaps de taux d'intérêts à long terme	-	15 712 233
Total	-	22 578 576

Au cours des années 2015, 2016, 2018 et 2020, des Swaps, classifiés en tant que couverture ont été liquidés. Durant la phase de construction, les coûts associés ont été amortis et portés au compte d'investissement au titre d'intérêts intercalaires.

Suite à la mise en service des installations en 2022, le solde des coûts associés a été amorti à charge de l'exercice en cours. Cette dissolution n'a pas d'impact sur le tableau des flux de fonds.

12. Immobilisations corporelles

Exercice courant

CHF	Installations en exploitation	Installations en construction	Total
Valeur brute au 01.01.2023	2 174 147 439	12 528	2 174 159 967
Investissements*	2 564 085	1 210 947	3 775 032
Transfert	4 455 272	-	4 455 272
Valeur brute au 31.12.2023	2 181 166 796	1 223 475	2 182 390 271
Fonds d'amortissement au 01.01.2023	36 379 986		36 379 986
Amortissements	39 160 733		39 160 733
Fonds d'amortissement au 31.12.2023	75 540 719		75 540 719
Valeur nette au 01.01.2023	2 137 767 453	12 528	2 137 779 981
Valeur nette au 31.12.2023	2 105 626 077	1 223 475	2 106 849 552

* La sortie de fonds liée aux investissements de l'exercice s'élève à CHF 1'340'781. Le différentiel de CHF 2'434'251 représente les prestations des groupes de travail liés au chantier de construction de Nant de Drance SA, déjà portés au bilan à fin 2022 sous la rubrique actifs de régularisation.

Exercice précédent

CHF	Installations en exploitation	Installations en construction	Total
Valeur brute au 01.01.2022	-	2 149 764 304	2 149 764 304
Investissements		23 033 220	23 033 220
Intérêts intercalaires		1 226 553	1 226 553
Prestations propres activées		135 889	135 889
Transfert	2 174 147 439	- 2 174 147 439	-
Valeur brute au 31.12.2022	2 174 147 439	12 528	2 174 159 966
Fonds d'amortissement au 01.01.2022	-		-
Amortissements	36 379 986		36 379 986
Fonds d'amortissement au 31.12.2022	36 379 986		36 379 986
Valeur nette au 01.01.2022	-	2 149 764 304	2 149 764 304
Valeur nette au 31.12.2022	2 137 767 453	12 528	2 137 779 981

13. Immobilisations incorporelles

CHF	2023	2022
Valeur brute au 1er janvier	11 177 950	11 177 950
Valeur brute au 31 décembre	11 177 950	11 177 950
Fonds d'amortissement au 1er janvier	138 857	-
Amortissements	138 857	138 857
Fonds d'amortissement au 31 décembre	277 714	138 857
Valeur nette au 01.01	11 039 093	11 177 950
Valeur nette au 31.12	10 900 236	11 039 093

Nant de Drance SA est au bénéfice d'une concession pour l'utilisation de forces hydrauliques dont l'échéance est 2102. L'amortissement linéaire sur 80 ans a débuté lors de la mise en exploitation des installations, soit le 1^{er} juillet 2022.

14. Dettes résultant de livraisons et de prestations

CHF	31.12.2023	31.12.2022
Engagement envers des tiers	762 485	599 727
Engagement envers des actionnaires	1 905 543	486 875
Engagement envers des sociétés liées	148 550	576 088
Total	2 816 578	1 662 690

15. Passifs de régularisation

CHF	31.12.2023	31.12.2022
Passifs de régularisation envers des tiers	30 145 121	24 737 063
Passifs de régularisation envers des actionnaires	5 800	1 545 216
Total	30 150 921	26 282 279

16. Provisions à court et long terme

Exercice courant

CHF	Mesures de compensation environnementales	Total
Provisions à court terme au 1er janvier	1 807 257	1 807 257
Provisions à long terme au 1er janvier	13 159 500	13 159 500
Provisions au 01.01.2023	14 966 757	14 966 757
Utilisation	- 172 603	- 172 603
Provisions au 31.12.2023	14 794 154	14 794 154
Provisions à court terme au 31 décembre	3 132 154	3 132 154
Provisions à long terme au 31 décembre	11 662 000	11 662 000

La provision pour les mesures de compensation environnementale couvre les dépenses attendues à l'avenir conformément à la concession octroyée par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). Ces dépenses attendues sont inscrites au bilan dans les immobilisations corporelles, sans incidence sur le résultat.

Exercice précédent

CHF	Mesures de compensation environnementales	Total
Provisions à court terme au 1er janvier	3 072 100	3 072 100
Provisions à long terme au 1er janvier	12 215 500	12 215 500
Provisions au 01.01.2022	15 287 600	15 287 600
Utilisation	- 320 842	- 320 842
Provisions au 31.12.2022	14 966 758	14 966 758
Provisions à court terme au 31 décembre	1 807 257	1 807 257
Provisions à long terme au 31 décembre	13 159 500	13 159 500

17. Dettes financières à court et long terme

Emprunts financiers

CHF	31.12.2023	31.12.2022
Emprunts financiers envers des tiers ¹	-	9 000 000
Total	-	9 000 000

1 Ce poste comprend un crédit consortial dont la limite de crédit peut s'élever à CHF 100'000'000.-.

Emprunts obligataires

CHF	Durée	Remboursable au plus tôt le	Taux d'intérêt en %	Valeur nominale 31.12.2023	Valeur nominale 31.12.2022
Emprunt obligataire à taux fixe	2015 - 2023	23.10.2023	1,250	-	150 000 000
Emprunt obligataire à taux fixe	2014 - 2024	18.07.2024	1,750	300 000 000	300 000 000
Emprunt obligataire à taux fixe	2018 - 2025	19.08.2025	1,550	180 000 000	180 000 000
Emprunt obligataire à taux fixe	2016 - 2026	02.02.2026	2,000	240 000 000	240 000 000
Emprunt obligataire à taux fixe	2020 - 2027	25.06.2027	1,250	250 000 000	250 000 000
Emprunt obligataire à taux fixe	2013 - 2028	15.02.2028	2,375	300 000 000	300 000 000
Emprunt obligataire à taux fixe	2020 - 2029	23.05.2029	0,875	230 000 000	230 000 000
Emprunt obligataire à taux fixe	2023 - 2031	24.07.2031	2,350	200 000 000	
Total				1 700 000 000	1 650 000 000

Les emprunts obligataires sont tous cotés à la SIX Swiss Exchange.

Tous les emprunts obligataires au 31.12.2023 et 31.12.2022 sont émis en CHF.

Échéances des emprunts

CHF	31.12.2023	31.12.2022
Échéance < 1 an	300 000 000	159 000 000
Échéance < 1-5 ans >	970 000 000	970 000 000
Échéance > 5 ans	430 000 000	530 000 000
Total	1 700 000 000	1 659 000 000

18. Capital-actions

CHF	Parts en %	Parts en %
Alpiq SA, Olten	39.00	39.00
Chemins de fer fédéraux suisses, Berne	36.00	36.00
IWB Industrielle Werke Basel, Bâle	15.00	15.00
FMV SA, Sion	10.00	10.00
Total	100.00	100.00

Le capital-actions se compose de 3 500 actions nominatives entièrement libérées de CHF 100 000.- chacune. Les détenteurs d'actions ont droit aux dividendes et ont droit à une voix par action lors des assemblées générales de la société.

19. Réserve légale issue du capital

CHF	31.12.2023	31.12.2022
Réserve légale issue du capital	167 790 119	167 790 119

La réserve légale issue du capital constitue une réserve non distribuable. Cette réserve a été reconnue par l'Administration fédérale des contributions à hauteur de CHF 167 790 118.60.

Informations complémentaires

Transactions avec des parties liées

Les créances ou engagements avec des parties liées existants à la date du bilan sont indiqués séparément dans les notes aux comptes de l'actif et du passif.

La table ci-dessous récapitule les transactions du compte de résultat avec des parties liées.

CHF	2023	2022
Contributions en couverture des charges	119 257 652	92 679 971
Autres produits d'exploitation	236 878	320 792
Produits d'exploitation des parties liées	119 494 530	93 000 763
En % du total des produits d'exploitation	97%	96%
Achat et transport d'énergie	- 9 482 344	- 4 444 025
Matériel et prestations	- 5 910 675	- 1 995 348
Autres charges d'exploitation	- 136 159	- 7 607
Charges d'exploitation des parties liées	- 15 529 178	- 6 446 980
En % du total des charges d'exploitation (hors amortissements)	59%	35%
Matériel et prestations des parties liées pour investissements	- 138 950	- 9 118 212
En % des investissements de l'exercice	10%	26%

Les avoirs et les engagements inscrits au bilan ainsi que les transactions avec des entreprises liées présentées dans le compte de résultat proviennent essentiellement des actionnaires et d'Electricité d'Emosson SA (société contrôlée, de manière directe et indirecte, par le groupe Alpiq).

Les transactions avec Electricité d'Emosson SA représentent une part de la rubrique achat et transport d'énergie pour 36.2% (2022 : 27.5%).

Les livraisons et prestations relatives à des entreprises liées s'effectuent au prix de marché (prix qui aurait été convenu entre des tiers indépendant). Les charges et produits d'intérêts ont lieu aux taux observés sur les marchés financiers et dans le respect des intérêts fiscalement admis.

Organe de révision

CHF	2023	2022
Prestations en matière de révision	41 475	27 415
Procédures de contrôle convenues	-	19 950
Total	41 475	47 365

A partir de l'exercice 2023, le mandat de révision est confié à KPMG SA.

Le précédent organe de révision était Ernst & Young SA.

Emploi à plein temps

Nant de Drance SA n'emploie pas de collaborateurs. Par conséquent, il n'existe pas d'engagements de prévoyance.

Engagements conditionnels

La loi valaisanne sur les forces hydrauliques (LcFH) prévoit à son article 68 une taxe de pompage uniquement pour les installations de pompage-turbinage. Nant de Drance SA a déposé une demande en constatations auprès du DETEC sur la validité de cet article en regard du droit fédéral. Nant de Drance SA conteste cette taxe et, par conséquent, aucune dépense au titre de cette taxe n'a été inscrite dans le compte de résultat des exercices 2023 et 2022.

Dans le courant du mois de février 2024, Nant de Drance SA a reçu les avis de taxation des communes concédantes concernant la taxe de pompage-turbinage pour l'année 2022. Une procédure ordinaire de recours contre cette taxation 2022 de CHF 947 868 a été engagée. En considérant les mêmes bases de calcul, l'engagement conditionnel lié à la taxe de pompage-turbinage pour l'exercice 2023 est estimée à CHF 1 830 000. Ce qui représente un engagement conditionnel total pour 2022 et 2023 de CHF 2 777 868.

Hormis cet élément, il n'existe aucun autre engagement conditionnel à la date du bilan.

Evénements postérieurs à la date du bilan

Après la date de bouclage des comptes au 31 décembre 2023, un nouvel emprunt obligataire de MCHF 165 a été contracté le 23 février 2024. Hormis cet élément, aucun événement significatif méritant d'être relevé n'est intervenu.

Les événements postérieurs à la date de clôture ont été considérés jusqu'au 26 avril 2024, date à laquelle les comptes annuels ont été approuvés par le Conseil d'administration.

Proposition relative au report à nouveau de la perte au bilan

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de reporter le résultat sur l'exercice suivant.

CHF	Proposition du CA portant sur l'exercice 2023	Décision de l'AG portant sur l'exercice précédent
Report de l'exercice précédent	- 23 544 774	- 30 420 774
Résultat de l'exercice	9 847 000	6 876 000
Solde disponible au 31 décembre	- 13 697 774	- 23 544 774
Report à nouveau	- 13 697 774	- 23 544 774

Rapport de l'organe de révision



Rapport de l'organe de révision

A l'Assemblée générale de Nant de Drance SA, Finhaut

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Nant de Drance SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat, le tableau de variation des fonds propres et le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2023 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes annuels de la période sous revue. Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucun élément clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Autres points

Les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé, dans son rapport en date du 3 avril 2023, une opinion d'audit non modifiée sur ces comptes annuels.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.



Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation fidèle.



Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Parmi les éléments communiqués au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période sous revue et qui constituent, de ce fait, les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, à moins que la loi ou d'autres réglementations n'en interdisent la publication ou, dans des circonstances extrêmement rares, que nous déterminions que nous ne devrions pas communiquer un tel élément dans notre rapport parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de cet élément dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 726a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative au report à nouveau de la perte au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Alexandre Probst
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Frédéric Barbay
Expert-réviseur agréé

Lausanne, le 26 avril 2024

Impressum

Editeur :

Nant de Drance SA
c/o Usine électrique CFF
Le Châtelard
CH-1925 Finhaut
T: +41 27 720 47 30
info@nnd-sa.ch

Photo de couverture : Sébastien Moret

Le rapport annuel 2023 est publié en français et en allemand.
La version française fait foi.